



Décision du Maire N° 17/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature du Bail de location d'un garage communal situé 08 rue des Écoles, avec Mme Patricia DONZÉ

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature du Bail de location d'un garage communal situé 08 rue des Écoles, avec **Mme Patricia DONZÉ** :

- À compter du 01/10/2022
- Pour une durée de 3 ans renouvelable
- Loyer mensuel : 62.81 €, révisé en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,
- Caution : 62.81 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.


Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 15/11/2022

**Le Maire,
Sophie RADREAU**

Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 16/11/2022
Publiée sur site internet le : 16/11/2022



Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Affiché le 
ID : 025-212500482-20221115-2022DECISION17-AU

